

Maison du Potier

Marché de potiers- Le Fuilet (49)

20 et 21 juillet 2024



Le marché – Présentation

ORGANISATION ET CONTACT :

Le Marché de Potiers est organisé par la Maison du Potier.

Contact : La Maison du Potier
Benoit Audureau / Maryline Tailleumier
2 rue des Recoins – Le Fuilet
49270 Montrevault-sur-Evre

**Les dossiers sont à renvoyer uniquement par e-mail à l'adresse :
maisondupotier49@gmail.com**

DATE ET HORAIRES :

Le marché de potiers aura lieu le samedi 20 Juillet et dimanche 21 Juillet 2024.
Il sera ouvert au public le samedi et le dimanche de 10 h à 19 h.

ANIMATIONS :

Sur le marché :

- Démonstrations de tournage
- Ateliers de modelage pour les familles
- Un concours avec prix du jury et du public

A confirmer :

- Visite du Patrimoine potiers (fours, carrière, village....)
- Démonstration de techniques céramiques
- Conférences
- Cuisson au bois ou cuisson raku (en cours de décision)
- Expositions (programme en cours de réalisation)
- Café céramique

ANIMATIONS LIEES :

- Exposition « carte blanche » : Un(e) céramiste invité(e) d'honneur exposera ses sculptures et/ou pièces utilitaires de **Juillet à septembre 2024 à la maison du Potier.** Il pourra également être présent lors du marché de potiers les **20 et 21 juillet 2024.**
- Des temps d'échanges, workshops ou démonstrations pourront être proposés par le céramiste invité, tout au long du week-end.

CONCOURS :

Vous pouvez participer au concours organisé sur le temps du marché de potiers.

Le thème est libre, vous proposez une pièce unique. D'autres matériaux peuvent être intégrés à l'argile, mais l'argile doit rester majoritaire. Les œuvres seront présentées sur une table à l'entrée de la Maison du Potier. Deux prix sont décernés, un par un jury composé de professionnels et l'autre par un vote du public.

Le prix du jury est décerné le samedi à 17h00, la pièce sera ensuite restituée aux céramistes.

Le prix du public est décerné le dimanche à 17h00, le céramiste qui aura ou regroupera le plus de voix remportera le prix. Un tirage au sort sera effectué parmi les bulletins et la pièce du public sera remise au visiteur tiré au sort. Le concours sera, cette année, payant pour le public.

La participation du public pour voter sera de 1 euro.

Prix du public et du jury : 250 euros

Critères : Hauteur maximale de 30 cm / Base céramique

La pièce sera remise en début de marché, exposée pendant les 2 jours et récupérée par le potier, en fin de marché sauf pour le prix du public qui sera remise au visiteur tiré au sort.

CAFE CERAMIQUE :

Afin de promouvoir votre travail, de créer de l'échange et de la convivialité entre les visiteurs et les céramistes, nous proposons comme l'an passé de mettre en place un café céramique.

Pour les personnes souhaitant participer, vous pouvez nous déposer deux tasses à la buvette, avec deux cartes de visites. Nous renverrons les visiteurs vers les céramistes exposants durant le marché.

COMMUNICATION :

La Maison du Potier communique, par le biais de son réseau de contacts mails, sa page Facebook, Instagram, son site internet, banderoles, une communication papier (dépliants, affiches, publipostage (600 flyers envoyés) ...), la radio locale et son journal local et lors de salons professionnels, culturels et touristiques, des encarts réservés par un diffuseur dans les grandes villes (Nantes, Angers, Cholet..) et enfin des annonces sur des sites internet spécialisés dans le domaine de la culture et de l'événementiel.

Sur demande, nous pouvons envoyer à chaque exposant du marché, un lot de documents de communication.

RESTAURATION :

Le petit déjeuner vous sera offert le samedi et dimanche matin.

Un repas vous sera proposé le samedi soir au tarif de 12 euros par personne (Réservation obligatoire).

La présence d'un Food Truck vous permettra de vous restaurer dans la journée.

COUP DE MAIN :

L'équipe de la Maison du Potier a été renouvelée en 2021 et souhaite dynamiser le marché en le rendant plus attractif à travers des actions pédagogiques, culturelles et patrimoniales.

Si vous souhaitez vous impliquer dans l'organisation de l'événement (prise de décision, candidature, distribution de flyers, logistiques, mise en place des animations, communication), n'hésitez pas à nous le faire savoir. Tous les petits coups de main sont les bienvenus.

HEBERGEMENT :

Nous mettrons à votre disposition notre aire de camping (douches, sanitaires, réfrigérateur). L'accueil est possible dès le vendredi soir. Vous pouvez rester le dimanche soir sur place, merci de nous en informer au préalable. Nous pourrions vous rediriger vers d'autres lieux d'hébergement si vous le souhaitez.

REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

LE MARCHÉ :

Le marché de potiers accueille 30 à 34 exposants.

Il se tient chaque année dans le parc de la Maison du Potier.

Le marché est ouvert aux visiteurs les 2 jours de 10 heures à 19 heures.

L'accès pour les visiteurs en est libre et gratuit.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le marché est ouvert aux céramistes professionnels, français ou étrangers, exerçant cette activité à titre principal. Toute personne souhaitant exposer devra déposer un dossier de candidature complet avec des justificatifs professionnels à jour.

Chaque document sera examiné avant la sélection.

Tout dossier incomplet ou non à jour ne sera pas présenté devant le jury de sélection.

Le caractère principal de l'activité est apprécié par l'association au regard des justificatifs fournis.

LA SELECTION :

La sélection se fait sur le dossier, les documents doivent être envoyés avant le 3 mars 2024.

Le comité de sélection est composé de professionnels de la céramique, de salariés de la maison du Potier et de son conseil d'administration.

Il détermine les sélectionnés en fonction des critères ci-dessous.

Le marché étant géré par des céramistes bénévoles, **aucun retour ne sera renvoyé sur la sélection si votre dossier n'est pas sélectionné, merci de votre compréhension.**

Les stands bijoux sont limités à deux sur le marché et seront dédiés à des céramistes bijoutiers. Nous demandons aux céramistes dont la production est principalement utilitaire, décorative etc....de ne pas présenter de bijoux, ainsi que les céramistes présentés pour du bijou à ne présenter que cette production.

LES CRITERES DE SELECTION :

L'association souhaite organiser un marché de qualité, où la diversité de l'art céramique y soit représentée.

Elle établit ainsi des critères afin de sélectionner les candidatures aux vues des photos envoyées.

Merci d'en prendre compte à l'envoi de vos photos

Les critères de sélection sont les suivants:

- l'unité de la production
- la qualité technique et esthétique
- la présentation du stand.

Veillez à ce que les photos (pièces et stand) fournies soient de bonne qualité, fond neutre de préférence.

Celles-ci serviront aussi si vous le souhaitez à la communication de l'événement, veillez à ce qu'elles soient libres de droit.

La diversité des travaux présentés et le renouvellement des exposants sont les critères prédominants qui rentreront en compte dans la sélection finale.

Un courrier vous sera envoyé mi-mars, vous confirmant ou non votre participation.

EMPLACEMENT ET PRIX DU STAND :

Le coût de l'emplacement est de 95€, pour un espace de 4,5 mètres de long et 3 mètres de large sur les deux jours. L'emplacement est nu, en plein air, sur la partie herbacée de la Maison du Potier. Le terrain est entretenu mais certains emplacements sont en pente.

Il possède des emplacements ombragés sous des arbres et d'autres en plein soleil. Prévoyez cales, parasols de marché ou barnums.

Le matériel d'exposition est à fournir par l'exposant.

Merci d'avoir une présentation du stand propre, et les stands avec des nappes ne sont pas autorisés.

Sur le marché, les caisses d'exposition ne doivent pas être visibles.

L'accueil des exposants se fait dès 7h00, le samedi. Un café d'accueil vous sera offert en guise de bienvenue.

GARDIENNAGE :

Le gardiennage est assuré dans la nuit du samedi 20, de 20h00, au dimanche matin, à 8h.

Bâchage des stands conseillé et à prévoir par vos soins.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

Les droits d'inscription au marché s'élèvent à 95 € et correspondent à une participation aux frais d'organisation du marché.

Ils comprennent l'emplacement du stand, le gardiennage des stands dans la nuit du samedi au dimanche

Un chèque de 95 euros devra être envoyé à l'association avant **le 3 mars** pour valider le dossier de candidature.

Tout désistement **après le 1er mai** ne pourra être remboursé sauf cas exceptionnel, l'association ayant déjà engagé des frais.

Les chèques seront encaissés une semaine avant le marché. Une facture vous sera fournie le jour du marché.

ASSURANCES :

Chaque exposant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle le couvrant durant la durée du marché et en fournir le justificatif pour l'année en cours.

L'association demande à tout céramiste souhaitant exposer sur le marché d'avoir un justificatif comprenant la mention et l'extension **"Foire et marché"**.

L'association est titulaire d'une assurance responsabilité civile. Elle met tout en œuvre pour éviter qu'il y ait des problèmes, mais cela ne signifie pas qu'elle ait une obligation de résultat.

Sa responsabilité civile, en cas de casse devra être démontrée par rapport à une faute qu'elle aurait commise et, en cas de vol, que soit prouvé un défaut de surveillance tel qu'il engendre une faute de sa part.

L'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable ni des dommages occasionnés par la pluie, la grêle, les orages, le vent et autres phénomènes météorologiques extrêmes, ni de ceux pouvant être causés par les débordements de manifestations sur la voie publique, qu'elles aient été autorisées ou non par la Préfecture.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La mention "Lu et approuvé" datée, et signée en fin de la fiche de candidature, vaut acceptation sans réserve de ce règlement. En cas de litige, l'association organisatrice reste seule juge.